

ÉDITORIAL

Enseigner la langue : de quoi parlons-nous ? Dans la continuité du numéro 15 (« Orthographe Grammaire », 1991) dont la couverture montre assez qu'on était toujours dans l'ère du cloisonnement (orthographe / grammaire / récitation / rédaction etc.) et du numéro 26 (« Langue », 1997), édité aux débuts de l'ère de la séquence, *Recherches* s'obstine à poser une vieille question. Et à apporter des réponses qui, sur le fond, ne varient pas. Et d'ailleurs pourquoi vouloir qu'elles varient ? Il est des sillons qu'il vaut la peine de creuser, encore et toujours.

De quoi parlons-nous ? C'est précisément la question à laquelle les discours actuels de l'institution ne répondent jamais. Qu'il s'agisse des déclarations de pseudo-spécialistes et de futurs nouveaux programmes, le tout médiatisé, en ce printemps 2008, de manière à caresser dans le sens du poil les tenants du bon sens et les élitistes inavoués, la règle semble être de brouiller les pistes, ce qui est le plus sûr moyen de dominer.

Tentons, dans ce numéro, de sérier les problèmes. Une première réponse consiste à dire qu'enseigner la langue, c'est apprendre aux élèves à « bien » parler et à « bien » écrire. On voit le sens des guillemets : de quelle norme s'agit-il ? Ce qu'on appelle le « français standard », censément véhiculé par les locuteurs qui ont une audience nationale, tels les journalistes, les hommes politiques ? Oui, mais comment s'y retrouver lorsque ceux-ci (les mêmes qui, soit dit en passant, exigent des prétendants à la citoyenneté française de montrer langue française, comme le loup patte blanche) s'autorisent des écarts et que ceux-là les médiatisent ? On sait que les normes sont multiples, et que toutes n'ont pas leur place à l'école, surtout en tant que références pour la production¹. Disons alors, en assumant le flou de l'objet, qu'enseigner la langue, c'est amener les élèves à parler et à écrire selon une norme reconnue comme valide à l'école, celle qui, en dépit de variantes, de tolérances, est, *grosso modo*, admise

1. Voir à ce sujet l'article de Claude Vargas dans *Recherches* 26 : « La langue, de quoi en perdre son français », p. 16 sq.

et requise pour réussir les examens, oraux ou écrits. Dans ce numéro, les propositions qui travaillent sur ce thème ont pour point commun de faire feu de tout bois (y compris du bois qu'on croyait mort ou vermoulu). De l'élémentaire au supérieur, elles prennent en compte l'apprenti scripteur qui, au commencement, tente de faire se correspondre des sons et des lettres, qui apprend des règles, qui se fait les siennes, qui se trompe, qui ne voit pas le sens de tout cela, qui se décourage, qui ne mesure pas les effets de ses choix linguistiques, et à qui on demande non pas de répéter de façon mécanique des règles, mais d'écrire.

Enseigner la langue, c'est aussi enseigner une description de la langue, une grammaire, « la » grammaire. Cette grammaire (scolaire) a partie liée avec la norme dont il vient d'être question, en ce qu'elle veut rendre compte du fonctionnement de la langue légitime à l'école. Prenant appui sur des théories linguistiques hétérogènes et éventuellement antagonistes, elle fournit, outre des règles à appliquer pour bien parler et bien écrire, des formalisations et des nomenclatures données comme vérités indiscutables (du moins jusqu'à la publication des instructions officielles suivantes), et qu'il s'agit que les élèves apprennent. La recette est magique : dans « la leçon de grammaire » prônée par les futurs nouveaux programmes de collège² « les termes grammaticaux (sujets³, verbe, complément, proposition principale, pronom relatif...) [...] doivent être soigneusement expliqués pour être systématiquement acquis. » On postule l'efficacité de ce savoir du point de vue de l'utilisation même de la langue : il est encore des gens pour penser ou feindre de penser que l'inculcation mécanique du métalangage est propre à développer la parole, la lecture et l'écriture. Pourtant, dans le dossier d'évaluation de Margaux, élève de CM1, on lit : « automatisme de la langue : 1 »... mais « expression écrite : 9 ». *Recherches* ne s'inscrit évidemment pas dans la conception (ou plutôt dans la non-conception) de l'apprentissage que suppose cette approche. Il n'empêche que l'enjeu scolaire est réel, que l'on se place sur le terrain de la norme (difficile d'accorder un verbe si on n'est pas en capacité d'identifier le verbe) ou sur celui de l'acquisition d'une terminologie commune : le brevet des collèges sanctionne ces savoirs, qui peuvent en outre prendre sens *a posteriori* lorsque l'enseignant-e de lycée aide l'ex-collégien à comprendre qu'il est somme toute bien commode de connaître les termes qui décrivent la langue. Ce qui suppose, là aussi, de prendre en compte ce que sait l'élève, et son intelligence de la langue.

Ce qui nous amène à une troisième réponse : enseigner la langue, c'est placer, dès l'école élémentaire, les élèves dans une posture de distance, d'interrogation par rapport à cet objet qu'ils pratiquent (même si leur usage peut en être jugé déficient), c'est-à-dire lisent, écrivent, parlent. Leur reconnaître un statut de locuteurs compétents, en s'appuyant par exemple sur des ouvrages de littérature de jeunesse qui permettent de déclencher la curiosité et la réflexion. Cette activité métalinguistique amène les élèves à s'approprier mais en même

2. MEN, Eduscol, Collège, *Projet de programme – français – avril 2008*.

3. *Sic* pour le pluriel.

temps à interroger les normes, les nomenclatures, la grammaire enseignée, voire à en éprouver les insuffisances. Cela ne manque pas de renvoyer l'enseignant-e aux incertitudes inhérentes à l'objet qu'il enseigne, et de l'obliger à trouver une voie, entre nécessité de structurer les apprentissages et souci de ne pas déposséder les élèves de leur langue, mais bien au contraire de leur en conférer la maîtrise.